

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MAYENNE

Réunion du 23 juillet 2012

RELEVÉ DES DÉCISIONS

*(Les délibérations correspondantes sont publiées dans un recueil
mis à la disposition du public pour consultation dans le hall d'accueil de
l'Hôtel du Département – 39, rue Mazagran – BP 1429 –
53014 LAVAL CEDEX)*

*Mise en ligne sur le site internet du Conseil général le 23 juillet 2012 :
<http://www.lamayenne.fr>*

La Commission permanente s'est réunie le **23 juillet 2012**, à partir de **10 h 30**, à l'**Hôtel du Département**, sous la présidence de Jean ARTHUIS, Président du Conseil général.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Michel ANGOT, Marc BERNIER, Claude BOITEUX, Jean-Christophe BOYER, Élisabeth DOINEAU, Gérard DUJARRIER, Jean-Pierre DUPUIS, Gilbert DUTERTRE, Roger GUÉDON, Philippe HENRY, Daniel LENOIR, Marie-Cécile MORICE, Olivier RICHEFOU,

S'ÉTAIENT FAIT EXCUSER : Nicole BOUILLON, Norbert BOUVET (*délégation de vote à Marc BERNIER*),

Les décisions prises dans ce cadre par la Commission permanente sont récapitulées ci-après :

N° du dossier	Objet	N° de page du relevé
	<p>Mission 2 SOLIDARITÉ - ENFANCE, FAMILLE ET INSERTION</p> <p><i>Programme 01 : Programme prévention et protection des enfants et des familles</i></p>	
1	Prêt aux parents adoptants	5
	<p>Mission 3 DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES</p> <p><i>Programme 01 : Programme infrastructures de transport</i></p>	
2	Conventions relatives au versement de fonds de concours par le Département aux communes de LA ROUAUDIÈRE, d'AHUILLÉ, de LA BRÛLATTE, de SAINT-MICHEL-DE-FEINS, de MÉNIL et d'ASTILLÉ	5
3	Conventions relatives au versement de fonds de concours par les communes de SAINT-DENIS-D'ANJOU et de SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE	6
4	RD 224 SAINT-ELLIER-DU-MAINE / PONTMAIN - Aménagement de sécurité - Acquisitions foncières	7
5	RD 127 - Élargissement entre BALLOTS et LAUBRIÈRES - Acquisition foncière	7
6	RD 202 - Aménagement de sécurité - Communes de MONTREUIL-POULAY, SAINT-LOUP-DU-GAST et SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIÈRES - Acquisition foncière	8
7	RD 9 - Contournement de SAINTE-SUZANNE - Acquisitions foncières	8
8	RD 57 - Commune de SAINT-BERTHEVIN - Aménagement de sécurité - Acquisition d'un ensemble immobilier au droit du lieu-dit « L'Aulne »	9
9	Affectation budgétaire - Action travaux d'investissement courant sur le réseau routier	9
	<i>Programme 02 : Programme accompagnement du développement local</i>	
10	Regroupements pédagogiques intercommunaux d'écoles rurales	9
11	Aménagements communaux de qualité	10
12	Internet haut débit par voie satellitaire ou hertzienne	12
13	Fourniture de liens de transmission sur câble cuivre pour les nœuds de raccordement d'abonnés en zone d'ombre (NRAZO)	12
	<p>Mission 4 ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES</p> <p><i>Programme 01 : Programme eau</i></p>	
14	Actions de préservation de la ressource en eau	13
15	Programme 2012 d'alimentation en eau potable et d'assainissement - Subventions pour travaux d'investissement - Département - Fonds départemental	14

N° du dossier	Objet	
16	<p><i>Programme 02 : Programme déchets et énergie</i> Gestion des déchets - Modernisation des déchèteries</p>	16
	<p>Mission 5 TRANSPORT ET MOBILITÉ</p>	
17	<p><i>Programme 01 : Programme transport scolaire</i> Mise en place des services de transport scolaire pour la rentrée 2012 - 2013</p>	17
18	<p><i>Programme 02 : Programme transport de voyageurs</i> Proposition d'un avenant au marché n°20100081 lot 1 LRA - LAVAL - CHÂTEAU-GONTIER - ANGERS</p>	18
	<p>Mission 6 ENSEIGNEMENT</p>	
19	<p><i>Programme 01 : Programme collèges</i> Équipement matériel et mobilier des collèges publics - Programmation 2012</p>	18
20	<p><i>Programme 02 : Programme enseignement supérieur</i> Aides aux étudiants au titre de l'année universitaire 2011/2012</p>	19
21	<p>Convention de fonds de concours relative à l'opération de reconstruction et d'extension du restaurant universitaire « l'Aubépin » à CHANGÉ</p>	20
	<p>Mission 7 ÉCONOMIE ET EMPLOI</p>	
22	<p><i>Programme 02 : Programme accueil et accompagnement des entreprises</i> Commerce et artisanat en milieu rural</p>	21
23	<p><i>Programme 03 : Programme tourisme</i> Demande d'aide de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du dispositif « aménagement des itinéraires du schéma régional véloroutes et voies vertes »</p>	22
	<p>Mission 8 CULTURE ET PATRIMOINE</p>	
24	<p><i>Programme 01 : Programme culture</i> Équipement mobilier et informatique des bibliothèques appartenant au réseau de la bibliothèque départementale</p>	22
25	<p>Acquisition des ouvrages de la bibliothèque départementale</p>	23
26	<p>Programme d'aide à la numérisation des salles de cinéma</p>	23
27	<p>Convention cadre 2012-2014 avec le Théâtre de l'Éphémère</p>	24

N° du dossier	Objet	
<p>Mission 9 SPORT, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ</p>		
<p><i>Programme 01 : Programme sport et activités de pleine nature</i></p>		
28	Programme sport et activités de pleine nature - Demandes de subventions	24
<p><i>Programme 02 : Programme citoyenneté et action internationale</i></p>		
29	Citoyenneté et action internationale	25
<p>Mission 10 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES</p>		
<p><i>Programme 01 : Programme gestion budgétaire et financière</i></p>		
30	Mayenne-Habitat - Demande de garanties d'emprunts - Réhabilitation de 105 logements collectifs à LAVAL « Les Fourches, bâtiments M, N, T » et de 30 logements collectifs à CHÂTEAU-GONTIER « Tour Morillon »	27
31	Mayenne-Habitat - Demande de garanties d'emprunts - Construction de 21 logements locatifs	27
32	Ajustement de la régie d'avance du service d'aide sociale à l'enfance	28
33	Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux - Fonds de péréquation départemental pour les communes de moins de 5 000 habitants - Répartition de la dotation attribuée au titre de l'année 2011	28
<p><i>Programme 03 : Programme gestion mobilière et immobilière</i></p>		
34	Marché location-maintenance d'un copieur numérique couleur haut volume - Avenant n° 1 Transfert de XEROX SAS vers XEROBAIL SAS - Autorisation de signature	34
35	Marché fournitures de bureau - Lot 2 - Maine ateliers - Avenant 1 - Autorisation de signer	35

MISSION 2 SOLIDARITÉ – ENFANCE, FAMILLE ET INSERTION

PROGRAMME 01 : PROGRAMME PRÉVENTION ET PROTECTION DES ENFANTS ET DES FAMILLES

1 - PRÊT AUX PARENTS ADOPTANTS

La Commission permanente :

✚ a alloué un prêt sans intérêt d'un montant de 3 049 €, remboursable sur 5 ans, à M. et Mme Jean-Michel LEGRAND, au titre du dispositif d'aide mis en place par le Conseil général au bénéfice des parents ayant accueilli un ou plusieurs enfants dans le cadre de l'adoption internationale,

✚ a autorisé le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, le contrat de prêt à intervenir dans ce cadre.

- Chapitre 27 – nature 2744 – fonction 51 – ligne de crédit 402 -

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 3 DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

PROGRAMME 01 : PROGRAMME INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

2 - CONVENTIONS RELATIVES AU VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS PAR LE DÉPARTEMENT AUX COMMUNES DE LA ROUAUDIÈRE, D'AHUILLÉ, DE LA BRÛLATTE, DE SAINT-MICHEL-DE-FEINS, DE MÉNIL ET D'ASTILLÉ

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil général à signer les six conventions qui lui ont été présentées relatives au versement d'un fonds de concours par le Département aux communes de LA ROUAUDIÈRE, AHUILLÉ, LA BRÛLATTE, SAINT-MICHEL-DE-FEINS, MÉNIL et ASTILLÉ pour le financement des projets locaux suivants réalisés sur le domaine public départemental :

Collectivité locale	RD	Objet	Montant de la participation du Département
Commune de LA ROUAUDIÈRE	139	Renouvellement de la couche de roulement par la mise en œuvre d'enrobés	90 000 € TTC
Commune d'AHUILLÉ	545	Renouvellement de la couche de roulement par la mise en œuvre d'enrobés	118 150 € TTC
Commune de LA BRÛLATTE	571	Renouvellement de la couche de roulement par la mise en œuvre d'enrobés	24 000 € TTC
Commune de SAINT-MICHEL-DE-FEINS	148 213	Renouvellement de la couche de roulement par la mise en œuvre d'enrobés	83 000 € TTC
Commune de MÉNIL	267	Décaissement partiel et rechargement en enrobés	75 000 € TTC
Commune d'ASTILLÉ	553 103	Renouvellement de la couche de roulement par la mise en œuvre d'enrobés	76 000 € TTC

- Chapitre 204 – nature 204142 – fonction 621 – ligne de crédit 5783 -

- Adopté à l'unanimité -

3 - CONVENTIONS RELATIVES AU VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS PAR LES COMMUNES DE SAINT-DENIS-D'ANJOU ET DE SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil général à signer les deux conventions qui lui ont été présentées relatives au versement d'un fonds de concours par les communes de SAINT-DENIS-D'ANJOU et de SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE au Département pour la réalisation de travaux sur routes départementales :

Collectivité locale	Objet	Montant de la participation à verser au Département
Commune de SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE	Réalisation d'un remblai en épaulement de la RD 162 permettant la création d'un cheminement doux entre le pont sur la rivière <i>l'Ernée</i> et le lotissement des <i>Coteaux de l'Ernée</i> et modification du carrefour des RD 133 et 162	33 000 €
Commune de SAINT-DENIS-D'ANJOU	Dépose et repose de caniveaux et bordures dans le cadre de la réfection du tapis d'enrobé de la RD 14 par rechargement	35 000 €

- Chapitre 13 – nature 1314 – fonction 621 – lignes de crédit 12947 et 12946 -

- Adopté à l'unanimité -

4 - RD 224 SAINT-ELIER-DU-MAINE / PONTMAIN - AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ - ACQUISITIONS FONCIÈRES

La Commission permanente :

☞ a approuvé les termes des 3 promesses de vente qui lui ont été présentées dans le cadre des travaux de sécurisation d'une section de la RD 224 entre SAINT-ELIER-DU-MAINE et PONTMAIN :

Vendeurs : - M. Claude PAILLARD

Superficie à acquérir : 6a 80ca environ

- Indivision POIRIER-COURTANSAIS

Superficie à acquérir : 27a 50ca environ

- Mme Anne-Marie COULEARD DESFORGES, épouse HILLAERT

Superficie à acquérir : 18a environ

Montant total de la dépense estimé à environ 5 780 € hors frais

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer les actes à intervenir dans ce cadre, ainsi que le mémoire nécessaire au règlement anticipé des indemnités pour clôtures.

- Chapitre 21 – nature 2111 – fonction 621 – ligne de crédit 11741 -

- Adopté à l'unanimité -

5 - RD 127 - ÉLARGISSEMENT ENTRE BALLOTS ET LAUBRIÈRES - ACQUISITION FONCIÈRE

La Commission permanente a, dans le cadre des travaux d'aménagement d'une section de la RD 127 entre BALLOTS et LAUBRIÈRES :

☞ approuvé les termes de la promesse de vente qui lui a été présentée :

Vendeur : M. Jean JULIENNE

Superficie à acquérir : 5ha 30a environ

Montant total de la dépense estimé à environ 53 480 € hors frais

☞ adopté le principe d'acquisition de la partie de parcelle ZH7 à l'issue de la procédure de « bien sans maître » menée par la commune de BALLOTS,

☞ autorisé le Président du Conseil général à signer les actes à intervenir dans ce cadre.

- Chapitre 21 – nature 2111 – fonction 621 – ligne de crédit 11754 -

- Chapitre 011 – nature 62268 – fonction 621 – ligne de crédit 11757 -

- Adopté à l'unanimité -

6 - RD 202 - AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ - COMMUNES DE MONTREUIL-POULAY, SAINT-LOUP-DU-GAST ET SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIÈRES - ACQUISITION FONCIÈRE

La Commission permanente :

- ↳ a approuvé les termes de la promesse de vente qui lui a été présentée dans le cadre du projet d'aménagement d'une section de la RD 202 sur le territoire des communes de MONTREUIL-POULAY, SAINT-LOUP-DU-GAST et SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIÈRES :

Vendeur : M. Jean-Guillaume BRUNEAU

Superficie à acquérir : 56a environ (MONTREUIL-POULAY)

Montant de la vente hors frais : 5 295 € environ

- ↳ a autorisé le Président du Conseil général à signer l'acte à intervenir dans ce cadre, ainsi que le mémoire nécessaire au règlement anticipé des indemnités pour clôtures.

- Chapitre 21 – nature 2111 – fonction 621 – ligne de crédit 11741 -

- Adopté à l'unanimité -

7 - RD 9 - CONTOURNEMENT DE SAINTE-SUZANNE - ACQUISITIONS FONCIÈRES

La Commission permanente :

- ↳ a approuvé les termes des 3 promesses de vente qui lui ont été présentées, dans le cadre du projet de contournement du bourg de SAINTE-SUZANNE :

Vendeurs : - Indivision PENIRYEMEZIAN / MOINARD

Superficie à acquérir : 17 m² environ

- Madame Claude CHOISNET née PAVARD

Superficie à acquérir : 22 165 m² (dont 9 742 m² d'utilité publique) environ

- Monsieur Jean-Paul LOISON

Superficie à acquérir : 2 628 m² (dont 545 m² d'utilité publique) environ

Montant total de la dépense estimé à environ 41 791,36 € hors frais

- ↳ a autorisé le Président du Conseil général à signer les actes à intervenir dans ce cadre.

- Chapitre 21 – nature 2111 – fonction 621 – ligne de crédit 11741 -

- Adopté à l'unanimité -

8 - RD 57 - COMMUNE DE SAINT-BERTHEVIN - AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ - ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER AU DROIT DU LIEU-DIT « L'AULNE »

La Commission permanente :

↳ a approuvé les termes de la promesse de vente qui lui a été présentée dans le cadre des travaux d'aménagement d'une section de la RD 57, en lien avec les travaux réalisés par Eiffage rail express relatifs au rétablissement de cette route interceptée par la future ligne à grande vitesse :

Vendeurs : M. et Mme Yves MEGRIER

Superficie à acquérir : 3a 75ca – parcelle bâtie cadastrée BE n°1 en bordure de la RD 57

Montant total de la dépense estimé à environ 165 000 € hors frais

↳ a autorisé le Président du Conseil général à signer l'acte à intervenir dans ce cadre.

- Chapitre 21 – nature 2111 – fonction 621 – ligne de crédit 11754 -

- Adopté à l'unanimité -

9 - AFFECTATION BUDGÉTAIRE - ACTION TRAVAUX D'INVESTISSEMENT COURANT SUR LE RÉSEAU ROUTIER

La Commission permanente a décidé, compte tenu du report des travaux du contournement ouest de VILLAINES-LA-JUHEL, d'affecter une partie des crédits alloués initialement à cette opération, soit 1 M€, sur le projet d'aménagement de la RD 20 entre SOULGÉ-SUR-OUETTE et LA CHAPELLE-RAINSOUIN afin de poursuivre les travaux en 2012 jusqu'à la limite administrative de ces deux communes.

- Chapitre 23 – nature 23151 – fonction 621 – ligne de crédit 5785 -

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME 02 : PROGRAMME ACCOMPAGNEMENT DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

10 - REGROUPEMENTS PÉDAGOGIQUES INTERCOMMUNAUX D'ÉCOLES RURALES

La Commission permanente a attribué les subventions suivantes au titre du dispositif départemental d'aide aux regroupements pédagogiques intercommunaux d'écoles rurales, conformément aux dispositions approuvées par le Conseil général le 27 janvier 2012 (appel à projets avec dépôt des dossiers complets au plus tard le 30 avril 2012 – majoration des subventions de 20 % au titre de la mutualisation) :

Bénéficiaire	Nature des travaux	Coût prévisionnel retenu HT	Subvention allouée (au taux de 30 % de la dépense éligible plafonnée à 50 000 € HT)	Majoration de 20 %	Participation totale du Département
ASSÉ-LE-BÉRENGER RPI Assé-le-Bérenger / Saint-Georges-sur-Erve	Ravalement des façades de l'école (classes et cantine)	14 097 €	4 229 €	846 €	5 075 €
<i>à titre dérogatoire à la règle de non commencement de l'opération avant décision attributive de la subvention</i>					
LA BIGOTTIÈRE RPI La Bigottière / Saint-Germain-le-Guillaume / Alexain	Aménagement du restaurant scolaire	72 010,08 €	15 000 €	3 000 €	18 000 €
<i>à titre dérogatoire à la règle de non commencement de l'opération avant décision attributive de la subvention</i>					
LA PELLERINE RPI La Pellerine / Saint-Pierre-des-Landes	Ravalement de la façade de l'école	8 161,84 €	2 449 €	489 €	2 938 €
<i>à titre dérogatoire à la règle de non commencement de l'opération avant décision attributive de la subvention</i>					
LE BIGNON-DU-MAINE RPI Le Bignon-du-Maine / Maisoncelles-du-Maine	Remplacement du chauffage de l'école	3 499,06 €	1 050 €	210 €	1 260 €
<i>à titre dérogatoire à la règle de non commencement de l'opération avant décision attributive de la subvention</i>					
MAISONCELLES-DU-MAINE RPI Le Bignon-du-Maine / Maisoncelles-du-Maine	Réfection de la cour de l'école	10 919 €	3 276 €	655 €	3 931 €
<i>à titre dérogatoire à la règle de non commencement de l'opération avant décision attributive de la subvention</i>					
RUILLÉ-FROID-FONDS RPI Ruillé-Froid-Fonds / Villiers-Charlemagne	Construction de 2 classes	360 000 €	15 000 €	3 000 €	18 000 €
VILLIERS-CHARLEMAGNE RPI Ruillé-Froid-Fonds / Villiers-Charlemagne	Restructuration des classes de maternelles avec accès aux personnes à mobilité réduite de l'école	59 300,09 €	15 000 €	3 000 €	18 000 €
TOTAL		527 987,07 €	56 004 €	11 200 €	67 204 €

- Chapitre 204 – nature 204142 – fonction 21 – ligne de crédit 1255 -

- Adopté à l'unanimité -

11 - AMÉNAGEMENTS COMMUNAUX DE QUALITÉ

La Commission permanente :

✚ a attribué les subventions suivantes au titre du dispositif départemental d'aide aux aménagements communaux de qualité, conformément aux dispositions adoptées par le Conseil général le 27 janvier 2012 (appel à projets avec dépôt des dossiers complets au plus tard le 30 avril 2012 – majoration des subventions de 20 % en faveur des communes de 500 habitants et moins) :

Bénéficiaire	Nature de l'opération	Coût éligible HT des travaux	Aide allouée plafonnée à 45 000 €	Majoration de 20 %	Aide totale
BRAINS-SUR-LES-MARCHES	Aménagement de la traversée d'agglomération (RD 110)	73 825 €	4 799 € (au taux de 6,5 %)	960 €	5 759 €
MONTFLOURS	Aménagement de la traverse d'agglomération sur les rues René Gerault et du Casino (RD 101 et 250)	194 882 €	12 667 € (au taux de 6,5 %)	2 533 €	15 200 €
ORIGNÉ	Aménagement du centre-bourg (1 ^{re} tranche)	167 860 €	10 911 € (au taux de 6,5 %)	2 182 €	13 093 €
SAINT-GEORGES-SUR-ERVE	Aménagement rue de l'Erve (RD 240) et rue du Bas de la Lande	176 893 €	11 498 € (au taux de 6,5 %)	2 300 €	13 798 €
SAINT-PIERRE-SUR-ERVE (petite cité de caractère)	Aménagement des voies et espaces publics dans l'agglomération	69 820 €	11 520 € (au taux de 16,5 %)	2 304 €	13 824 €
SAINT-POIX	Aménagement d'une partie de la traversée d'agglomération (rue de Bretagne)	258 475 €	16 801 € (au taux de 6,5 %)	3 360 €	20 161 €
AMBRIÈRES-LES-VALLÉES	Aménagement de la rue Notre-Dame (RD 33)	76 356 €	4 963 € (au taux de 6,5 %)	/	4 963 €
BALLÉE	Aménagement de la rue Maréchal Leclerc et place de la Mairie	339 595 €	22 074 € (au taux de 6,5 %)	/	22 074 €
CHAILLAND (petite cité de caractère)	Aménagement du centre-bourg	309 702 €	45 000 € (au taux de 16,5 %)	/	45 000 €
GREZ-EN-BOUÈRE	Aménagement des traversées d'agglomération (séquence C: centre-bourg, impasse des écoles, place de l'église)	375 151 €	24 385 € (au taux de 6,5 %)	/	24 385 €
LANDIVY	Aménagement du vallon de la Lortière	282 903 €	18 389 € (au taux de 6,5 %)	/	18 389 €
MÉNIL	Aménagement de la route de la Jaille-Yvon	156 070 €	10 145 € (au taux de 6,5 %)	/	10 145 €
PARIGNÉ-SUR-BRAYE	Aménagement des rues des Marronniers et des Peupliers	296 431 €	19 268 € (au taux de 6,5 %)	/	19 268 €
SAINT-BAUELLE	Sécurisation carrefour RD 217/RD 225 et mise en accessibilité de l'avenue des Lilas	125 641 €	8 167 € (au taux de 6,5 %)	/	8 167 €
SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE	Aménagement de la rue de la Mairie (RD 131)	232 891 €	15 138 € (au taux de 6,5 %)	/	15 138 €
TOTAL		3 136 495 €	235 725 €	13 639 €	249 364 €

☞ a décidé de reporter sur l'appel à projets 2013 les demandes présentées par les communes de SAINT-DENIS D'ANJOU et MARCILLÉ-LA-VILLE ne remplissant pas les conditions de l'appel à projets 2012.

- Chapitre 204 – nature 204142 – fonction 74 – ligne de crédit 767 -

- Adopté à l'unanimité des votants
(Jean-Pierre DUPUIS n'ayant pas pris part au vote)-

12 - INTERNET HAUT DEBIT PAR VOIE SATELLITAIRE OU HERTZIENNE

La Commission permanente a réservé une suite favorable aux 4 demandes suivantes présentées au titre du dispositif départemental d'aide à l'équipement individuel en moyens de réception Internet haut débit par voie satellitaire ou hertzienne, dans les territoires non accessibles à cette technologie par voie filaire, mis en place par le Conseil général le 27 juin 2008, et consistant en une subvention dont le montant est égal aux frais engagés en achat de matériel et installation, dans la limite de 500 € TTC (soit 418 € HT) :

<u>Bénéficiaire</u>	<u>Adresse d'installation</u>
Monsieur et Madame Tom DAVIS	TORCÉ-VIVIERS-EN-CHARNIE
Monsieur Serge RIANDIÈRE	CONTEST
Monsieur Matthieu ROBINET	SAINT-CÉNERÉ
Monsieur Éric CHAUVEAU	SAINT-MARTIN-DE-CONNÉE

étant précisé que cette subvention est attribuée à titre dérogatoire à la règle de non commencement de l'opération avant décision attributive de la subvention

- Chapitre 204 – nature 2042 – fonction 74 – ligne de crédit 8187 -

- Adopté à l'unanimité -

13 - FOURNITURE DE LIENS DE TRANSMISSION SUR CÂBLE CUIVRE POUR LES NŒUDS DE RACCORDEMENT D'ABONNÉS EN ZONE D'OMBRE (NRAZO)

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil général à signer le marché relatif à la fourniture de liens de transmission sur câble cuivre pour les nœuds de raccordement d'abonnés en zone d'ombre (NRAZO), attribué par la commission d'appel d'offres le 3 juillet 2012 à France Télécom UPR Ouest, pour un montant par liaison de 2 000,04 € HT (2 392,05 € TTC) par an, soit 459 273,18 € TTC pour 48 liaisons pour 4 ans, la durée du marché.

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 4

ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES

PROGRAMME 01 : PROGRAMME EAU

14 - ACTIONS DE PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

La Commission permanente :

☞ a approuvé les opérations présentées par les structures mentionnées ci-après, concernant des actions de protection et d'amélioration de la ressource en eau, et attribué les subventions suivantes au titre du dispositif départemental d'aide pour la préservation de la ressource en eau :

Bénéficiaire	Opération	Captage concerné	Montant éligible	Montant de l'aide
Syndicat mixte du bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations et les pollutions (SYMBOLIP)	Bassin versant de l'Oudon	prise d'eau en rivière à SEGRÉ	132 162 €	34 373 €
SIAEP d'ERNÉE	Bassin versant de la Haute Ernée	prise d'eau en rivière à ERNÉE	23 530 €	7 059 €
SIAEP de SAINT-PIERRE-SUR-ORTHE	Captages « Grenelle » secteur nord	4 captages d'eau souterraine	118 440 €	35 532 €
SIAEP de CHÉMERÉ-LE-ROI	Captages « Grenelle » secteur sud	4 captages d'eau souterraine	118 800 €	35 640 €
SIVOM de LOUVIGNÉ DU DÉSERT	Bassin versant de l'Airon	1 prise d'eau en rivière à LANDIVY	4 720 €	1 416 €
Syndicat d'eau du nord ouest mayennais	Bassin versant de la Colmont amont	1 prise d'eau en rivière à GORRON	48 906 €	14 672 €
TOTAL				128 695 €

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer les conventions correspondantes qui lui ont été présentées, précisant, d'une part, les actions pour lesquelles le Département apporte son concours financier, d'autre part, les conditions de versement de ces aides, et prévoyant notamment qu'un acompte de 30 % sera versé à la signature de la convention, le solde étant versé en 2013 au vu des réalisations.

- Chapitre 204 – nature 20414 – fonction 61 – ligne de crédit 10435 –
- Chapitre 65 – nature 6568 – fonction 738 – ligne de crédit 870 –

- Adopté à l'unanimité -

**15 - PROGRAMME 2012 D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
SUBVENTIONS POUR TRAVAUX D'INVESTISSEMENT - DÉPARTEMENT - FONDS
DÉPARTEMENTAL**

La Commission permanente a attribué les subventions suivantes au titre des dispositifs mis en place par le Conseil général pour soutenir les collectivités dans le financement de leurs projets visant à l'optimisation de l'alimentation en eau potable et de ceux portant sur l'organisation de la collecte et du traitement des eaux usées :

I. OPÉRATIONS FIGURANT SUR LA LISTE PRIORITAIRE ADOPTÉE PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL

A. Assainissement

✓ au titre du dispositif fonds départemental 2012 d'assainissement

Bénéficiaire	Objet	Montant éligible de l'opération HT	Taux de subvention	Montant de la subvention
Commune du GENEST- SAINT-ISLE	Construction d'une station d'épuration de 90 équivalents-habitants de type filtre planté de roseaux à Lépalé	112 422 €	15 %	16 863 €
	Construction d'un réseau d'assainissement collectif à Lépalé	112 974 €	30 %	33 892 €
TOTAL				50 755 €
Commune de GRAZAY	Construction d'une nouvelle station d'épuration (lagune de 360 équivalents-habitants)	211 000 €	30 %	63 300 €
Commune de MONTSÛRS	Construction d'une nouvelle station d'épuration (boues activées de 5 000 équivalents-habitants)	2 100 000 €	30 %	630 000 € *
*subvention répartie sur 5 ans de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> ▪ subvention 2012 : 126 000 € ▪ subvention 2013 : 126 000 € ▪ subvention 2014 : 126 000 € ▪ subvention 2015 : 126 000 € ▪ subvention 2016 : 126 000 € 				

B. Alimentation en eau potable

✓ *au titre du programme départemental 2012 d'alimentation en eau potable*

Bénéficiaire	Objet	Montant éligible de l'opération HT	Taux de subvention	Montant de la subvention
SIAEP des AVALOIRS	Renouvellement du réseau d'eau potable dans le bourg de La Pallu	172 385 €	20 %	34 477 €
SIAEP de la région de BIERNE	Renouvellement du réseau d'eau potable sur les communes de Saint-Denis-d'Anjou, Argenton-Notre-Dame, Gennes-sur-Glaize et Saint-Laurent-des-Mortiers	186 309 €	22,5 %	41 920 €
SIAEP de LOIRON	Renouvellement du réseau d'eau potable sur la commune de Beaulieu-sur-Oudon (rue de Bretagne – rue de la Moisson – rue des Vergers – rue de la Vigne)	213 167 €	22,5 %	47 963 €

✓ *au titre du dispositif fonds départemental structurant 2012 d'alimentation en eau potable*

Bénéficiaire	Objet	Montant éligible de l'opération HT	Taux de subvention	Montant de la subvention
SIAEP des COËVRONS	Mise en place de 31 débitmètres de sécurisation du réseau eau potable	142 474 €	42,5 %	60 551 €

II. DOSSIER OUVRANT DROIT À UNE SUBVENTION INFÉRIEURE À 10 000 €

Alimentation en eau potable

✓ *au titre du dispositif fonds départemental d'alimentation en eau potable*

Bénéficiaire	Objet	Montant éligible de l'opération HT	Taux de subvention	Montant de la subvention
Commune de SAINT-BERTHEVIN	Réhabilitation du réseau d'eau potable rue du XI ^e Léger	66 543 €	15 %	9 981 €

III. PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGES - PPC

✓ au titre du dispositif fonds départemental 2012 d'alimentation en eau potable – PPC structurant

Bénéficiaire	Objet	Montant de l'opération HT	Taux de subvention	Montant de la subvention
SIAEP de LIVRÉ-LA-TOUCHE	Mise en place du périmètre de protection du captage des « Chaintres » à Ballots : - indemnisation des propriétaires et exploitants	19 000 €	20 %	3 800 €
SIAEP DES COÈVRONS	Mise en place du périmètre de protection du captage des Roussières à Saint-Christophe-du-Luat : - travaux d'évacuation des eaux pluviales de Châtres nord	206 380 €	40%	82 552 €

IV. ÉTUDE D'ASSAINISSEMENT

✓ au titre du dispositif fonds départemental 2012 d'assainissement

Bénéficiaire	Objet	Montant éligible de l'opération HT	Taux de subvention	Montant de la subvention
Commune de CHAMPÉON	Études de valorisation des boues de la station d'épuration	4 550 €	30 %	1 365 €

- Chapitre 204 – nature 204142 – fonction 61 – lignes de crédit 1009, 1008, 9411,9412 et 9413 -

- Chapitre 204 – nature 204141 – fonction 61 – ligne de crédit 1010 -

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME 02 : PROGRAMME DÉCHETS ET ÉNERGIE

16 - GESTION DES DÉCHETS - MODERNISATION DES DÉCHÈTERIES

La Commission permanente a attribué la subvention suivante au titre du dispositif départemental d'aide aux collectivités en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés – modernisation des déchèteries :

Bénéficiaire	Types de dépenses	Montant HT de la dépense	Montant de la subvention <i>(au taux de 20 %, plafonné à 15 000 €)</i>
SVET des Coëvrons	Acquisition de 3 caissons maritimes pour permettre la récupération par Emmaüs des objets réutilisables dans les déchèteries de Bais et Chammes et pour la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques dans la déchèterie d'Évron	9 150,00 €	9 111 €
	Acquisition de 3 locaux pour la collecte des déchets ménagers spéciaux dans les déchèteries de Chammes, Montsûrs et Bais	22 935,00 €	
	Mise en place de garde-corps et bavettes le long des bennes des déchèteries de Bais et Montsûrs	13 473,97 €	
	TOTAL	45 558,97 €	

- Chapitre 204 – nature 204142 – fonction 731 – ligne de crédit 1186 -

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 5 TRANSPORT ET MOBILITÉ

PROGRAMME 01 : PROGRAMME TRANSPORT SCOLAIRE

17 - MISE EN PLACE DES SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE 2012 - 2013

La Commission permanente :

- ✚ a pris acte du compte-rendu de la réunion de la commission transport et mobilité du 11 juillet 2012 concernant l'organisation du transport scolaire pour la rentrée 2012/2013, et validé les propositions émises par celle-ci,
- ✚ a autorisé le Président du Conseil général à signer les actes à intervenir dans ce cadre.

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME 02 : PROGRAMME TRANSPORT DE VOYAGEURS

18 - PROPOSITION D'UN AVENANT AU MARCHÉ N° 20100081 LOT 1 LRA - LAVAL - CHÂTEAU-GONTIER - ANGERS

La Commission permanente :

- ↳ a approuvé les termes de l'avenant au marché de transport sur lignes régulières renforcées par autocars (lot 1 LRA) attribué à l'entreprise KEOLIS ATLANTIQUE, qui lui a été présenté dans le cadre de la nouvelle offre de transport sur l'axe Château-Gontier – Laval approuvée par délibération du Conseil général du 29 juin 2012 ; cet avenant, sans incidence sur les montants minimum (6 672 809 € HT) et maximum (13 345 618 € HT) de ce marché à bons de commande du 12 juillet 2010, d'une durée de 10 ans, a pour objet d'ajouter au bordereau des prix les tarifs kilométriques suivants, à compter du 1^{er} septembre 2012 :
- 2,552 € HT pour les services de navettes express ;
 - 3,536 € HT et 3,158 € HT pour les services voyageurs et scolaires.
- ↳ a autorisé le Président du Conseil général à signer ledit avenant ainsi que les pièces se rapportant à son exécution.

- Chapitre 011 – nature 6245 – fonction 821 – ligne de crédit 909 -

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 6 ENSEIGNEMENT

PROGRAMME 01 : PROGRAMME COLLÈGES

19 - ÉQUIPEMENT MATÉRIEL ET MOBILIER DES COLLÈGES PUBLICS - PROGRAMMATION 2012

La Commission permanente :

- ↳ a modifié la règle adoptée le 3 mai 2010 fixant à 60 % le taux d'intervention départemental pour le financement des achats d'instruments de musique pour les classes « orchestre » et fixé le nouveau taux d'intervention départemental à hauteur de 60 % maximum du coût de l'acquisition, ce pourcentage étant susceptible de varier en fonction des autres financements obtenus par les établissements ;

☞ a, dans ce cadre, affecté les crédits suivants aux collèges mentionnés ci-après :

Établissement	Nature de la demande	Subvention Conseil général	
		Montant	%
Collège Léo Ferré AMBRIÈRES-LES-VALLÉES	Achat d'instruments de musique, 2 ^e parc	5 590 €	50,41 %
Collège Jean Rostand CHÂTEAU-GONTIER	Achat d'instruments de musique, 1 ^{er} parc	4 500 €	37,50 %
Collège Paul Langevin ÉVRON	Achat d'instruments de musique, 1 ^{er} parc	12 420 €	60 %
Collège Sévigné MAYENNE	Achats d'instruments de musique, 2 ^e parc	5 700 €	33,53%
TOTAL GÉNÉRAL		28 210 €	

- Chapitre 204 – nature 20431 – fonction 221 – ligne de crédit 6811 -

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME 02 : PROGRAMME ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

20 - AIDES AUX ÉTUDIANTS AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2011/2012

La Commission permanente a attribué les aides suivantes aux étudiants mentionnés ci-après, au titre de l'année universitaire 2011/2012 :

I – AIDE DÉPARTEMENTALE À LA MOBILITÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME EUROPÉEN ERASMUS

Bénéficiaire	Montant de l'aide
Morgane LE STER	540 €
Valentin PEAN	270 €
TOTAL (2 étudiants)	810 €

II – ALLOCATION DÉPARTEMENTALE DE STAGE OU DE SÉJOUR D'ÉTUDES A L'ÉTRANGER

Bénéficiaire	Montant de l'aide
Estelle BERTRON	600 €
Matthieu BESNIER	600 €
Manuela BOURDAIS	600 €
Clémence BROCHARD	400 €
Pauline DUCLOS	600 €
Geoffroy HASTINGS	400 €
Thibaud POMMIER GASNIER	600 €
TOTAL (7 étudiants)	3 800 €

- Chapitre 65 – nature 6513 – fonction 23 – lignes de crédit 831 et 833 -

- Adopté à l'unanimité -

21 - CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS RELATIVE À L'OPÉRATION DE RECONSTRUCTION ET D'EXTENSION DU RESTAURANT UNIVERSITAIRE « L'AUBÉPIN » À CHANGÉ

La Commission permanente :

☞ a approuvé les termes de la convention de fonds de concours qui lui a été présentée, à intervenir entre le Conseil général et le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) des Pays de la Loire, relative au financement de l'opération de reconstruction-extension du restaurant universitaire « l'Aubépin » à CHANGÉ ; cette convention précise les conditions de versement de la participation départementale fixée à 195 000 € et portant sur une dépense subventionnable estimée à 1 650 000 € TTC correspondant à la partie extension (versement en 3 acomptes de 65 000 € en décembre 2012, mars 2013 et à la réception des travaux) ;

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer cette convention et ses éventuels avenants.

- Chapitre 204 – nature 204112 – fonction 23 – ligne de crédit 788 -

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 7 ÉCONOMIE ET EMPLOI

PROGRAMME 02 : PROGRAMME ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

22 - COMMERCE ET ARTISANAT EN MILIEU RURAL

La Commission permanente a attribué les subventions suivantes au titre du dispositif départemental d'aide au maintien du commerce et de l'artisanat en milieu rural, en application de la délibération du Conseil général du 4 février 2011 :

Bénéficiaire	Nature de l'activité	Coût HT de l'opération	Subvention départementale
Commune de SAINT-CYR-EN-PAIL	Reprise d'un commerce boulangerie - pâtisserie	11 497 €	2 874 € <i>(25 % d'une dépense éligible de 11 497 € HT)</i>
Mme Christelle COQUILLARD	Reprise, en juillet 2010, d'un commerce bar - restaurant - vente à emporter de plats préparés - débit de tabac - jeux « Française des jeux » à JUVIGNÉ	167 000 €	4 725 € <i>(25 % d'une dépense éligible de 18 899 € HT)</i>

- Chapitre 204 – nature 204141 – fonction 93 – ligne de crédit 857 -
- Chapitre 204 – nature 20421 – fonction 93 – ligne de crédit 858 -

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME 03 : PROGRAMME TOURISME

23 - DEMANDE D'AIDE AUPRÈS DE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « AMÉNAGEMENT DES ITINÉRAIRES DU SCHÉMA RÉGIONAL VÉLOROUTES ET VOIES VERTES »

La Commission permanente :

- ✚ a décidé de solliciter une subvention de la Région des Pays de la Loire, à hauteur de 50 %, soit 263 050 €, dans le cadre du dispositif « aménagement des itinéraires du schéma régional véloroutes et voies vertes », pour le financement des travaux de confortation du sablage d'environ 50 km de voies vertes du Département, dont la réalisation est prévue de février 2012 à avril 2013 pour un coût estimé à 526 100 € HT ;
- ✚ a autorisé le Président du Conseil général à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 8 CULTURE ET PATRIMOINE

PROGRAMME 01 : PROGRAMME CULTURE

24 - ÉQUIPEMENT MOBILIER ET INFORMATIQUE DES BIBLIOTHÈQUES APPARTENANT AU RÉSEAU DE LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE

La Commission permanente a attribué les subventions suivantes, au titre du dispositif départemental d'aide à l'équipement mobilier des bibliothèques appartenant au réseau de la bibliothèque départementale :

Bénéficiaire	Montant HT de la dépense retenue	Subvention départementale (au taux de 50 %)
Communauté de communes du Pays craonnais : Bibliothèque de SAINT-QUENTIN-LES-ANGES	6 457,19 €	3 229 €
Commune de MÉZANGERS	4 759,89 €	2 380 €

- Chapitre 204 – nature 204141 – fonction 313 – ligne de crédit 11693 -

- Adopté à l'unanimité -

25 - ACQUISITION DES OUVRAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil général à signer, avec les titulaires désignés par la commission d'appel d'offres le 5 juin 2012, les marchés à bons de commande, sans minimum ni maximum, d'une durée initiale d'un an avec reconduction trois fois maximum, relatifs à l'acquisition des ouvrages de la Bibliothèque départementale, ainsi que les pièces se rapportant à leur exécution :

Lot n° 1	Nouveautés adultes (fiction et documentaires) sous forme d'offices mensuels livrés sur place	Librairie RICHER 6, 8 rue Chaperonnière 49100 ANGERS
Lot n° 2	Nouveautés adultes (fiction et documentaires dont le fonds local) sous forme de commande ou de choix chez le fournisseur	LIVRES ET CIE Librairie CHAPITRE Médiapole 5 rue du Général de Gaulle 53000 LAVAL
Lot n° 3	Acquisitions rétrospectives adultes (fiction et documentaires) dont petits éditeurs et documentaires spécialisés	LIBRAIRIE M LIRE 3 rue de la Paix 53000 LAVAL
Lot n° 4	Demandes des usagers des bibliothèques (tous genres confondus) sous forme de commande urgente et rapide	LIBRAIRIE M LIRE 3 rue de la Paix 53000 LAVAL
Lot n° 5	Ouvrages jeunesse (fiction) sous forme d'offices mensuels livrés sur place et présentés ou de choix chez le fournisseur ou sous forme de commandes	LIBRAIRIE M LIRE 3 rue de la Paix 53000 LAVAL
Lot n° 6	Ouvrages jeunesse (documentaires) sous forme d'offices mensuels livrés sur place et présentés ou de choix chez le fournisseur ou sous forme de commandes	LIBRAIRIE M LIRE 3 rue de la Paix 53000 LAVAL
Lot n° 7	Bandes dessinées adultes et jeunesse	LIBRAIRIE BULLE 6 rue Saint-Honoré 72000 LE MANS
Lot n° 8	Ouvrages de science-fiction, fantastique et policier pour adultes	LIBRAIRIE M LIRE 3 rue de la Paix 53000 LAVAL

- Chapitre 011 – nature 6065 – fonction 313 – ligne de crédit 565 -

- Adopté à la majorité des votants
(1 vote contre : Jean-Christophe BOYER) -

26 - PROGRAMME D'AIDE À LA NUMÉRISATION DES SALLES DE CINÉMA

La Commission permanente :

↳ a attribué la subvention suivante, au titre du dispositif d'aide à la numérisation des salles de cinéma mis en place par le Conseil général le 8 novembre 2010 :

Bénéficiaire	Établissement concerné	Montant estimatif de la dépense éligible	Montant de la subvention départementale allouée
Association Le Trianon du BOURGNEUF-LA-FORÊT	Cinéma Le Trianon du BOURGNEUF-LA-FORÊT (cinéma mono-écran)	85 817 € plafonné à 84 000 €	12 600 € (au taux de 15 %)

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, la convention à intervenir dans ce cadre avec l'association Le Trianon du BOURGNEUF-LA-FORÊT, propriétaire et exploitante du cinéma.

- Chapitre 204 – nature 20421 – fonction 311 – ligne de crédit 11604 -

- Adopté à l'unanimité -

27 - CONVENTION CADRE 2012-2014 AVEC LE THÉÂTRE DE L'ÉPHÉMÈRE

La Commission permanente :

☞ a approuvé les termes de la convention cadre 2012-2014 qui lui a été présentée, à intervenir entre, d'une part, l'État, la Région des Pays de la Loire, les Départements de la Sarthe et de la Mayenne, et la Ville du Mans, d'autre part, le Théâtre de l'Éphémère, compagnie conventionnée et scène conventionnée « pour les écritures théâtrales contemporaines » ; cette convention précise les missions assurées par le Théâtre de l'Éphémère et les modalités d'accompagnement de cette structure par les collectivités signataires, étant rappelé que la subvention départementale 2012 allouée par décision du Conseil général du 30 janvier s'élève à 66 500 € ;

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer cette convention.

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 9

SPORT, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ

PROGRAMME 01 : PROGRAMME SPORT ET ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

28 - PROGRAMME SPORT ET ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

La Commission permanente :

☞ a statué comme indiqué ci-après sur les demandes de subvention présentées au titre du programme sport et activités de pleine nature, sur les dispositifs départementaux mentionnés ci-après :

→ **AIDES AU SPORT DE NIVEAU NATIONAL**

Bénéficiaire	Objet	Montant de la participation départementale
Stade lavallois - section hockey sur gazon	Aide complémentaire au titre de la 2 ^e partie du championnat de l'équipe masculine évoluant en N2	1 760 € <i>(en complément de l'aide de 1 550 € allouée par décision de la Commission permanente du 5 mars 2012)</i>

→ **AIDES AU SPORT HIPPIQUE**

Bénéficiaire	Opération	Dépense subventionnable HT	Montant de la subvention départementale allouée (au taux de 25 %)
Société des courses de SAINT-OUËN-DES-TOITS	Mise en place d'une clôture visant à la sécurité des professionnels à l'hippodrome de La Hunellière	1 362 €	337 €

↪ a approuvé les termes de la convention de partenariat qui lui a été présentée, à intervenir avec la SASP (société anonyme sportive professionnelle) « Stade lavallois Mayenne football club » au titre des missions d'intérêt général pour la saison sportive 2012-2013 et a autorisé le Président du Conseil général à signer ladite convention ; celle-ci précise les missions pour lesquelles le Département apporte son soutien à la SASP et définit les conditions et modalités de versement de la subvention départementale de 105 000 € attribuée par décision du Conseil général du 29 juin 2012 ;

↪ a pris acte de la passation avec la SASP d'un nouveau marché de prestations de service d'un montant de 100 200 € pour la saison 2012-2013 dans les conditions identiques à la saison précédente.

- Chapitre 65 – nature 6574 – fonction 32 – lignes de crédit 931 et 8139-

- Chapitre 204 – nature 20422 – fonction 32 – ligne de crédit 1065 -

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME 02 : PROGRAMME CITOYENNETÉ ET ACTION INTERNATIONALE

29 - CITOYENNETÉ ET ACTION INTERNATIONALE

La Commission permanente a statué comme indiqué ci-après sur les demandes d'aides présentées au titre des dispositifs d'aide à la formation des cadres des centres de vacances, relevant de l'action jeunesse et citoyenneté :

. BOURSES BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) :

Bénéficiaire	Montant
Milan BONNEL	300 €
Irène BONNOT	300 €

Bénéficiaire	Montant
Anaïs BORDAIS	300 €
Laura BRIAND	300 €
Marie-Lou CIBOIS	300 €
Océane CUILLERIER	300 €
Elodie DUCHEMIN	300 €
Maud DUVAL	300 €
Aurore GUITTON	300 €
Maxime LEGENDRE	300 €
Fany LELIEVRE	300 €
Camille MARTINEZ	300 €
Hugo MOREAU	300 €
Marion NOTAIS	300 €
Alicia PAILLARD	300 €
Manon PARMENE	300 €
Léa PIAUX	300 €
TOTAL (17 bénéficiaires)	5 100 €

. BOURSES BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) :

Bénéficiaire	Montant
Nansira ABIOLA	450 €
Géraldine LAIR	450 €
TOTAL (2 bénéficiaires)	900 €

- Chapitre 65 – nature 6513 – fonction 33 – ligne de crédit 917 -

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 10

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

PROGRAMME 01 : PROGRAMME GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

30 - MAYENNE-HABITAT - DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS - RÉHABILITATION DE 105 LOGEMENTS COLLECTIFS À LAVAL « LES FOURCHES, BÂTIMENTS M, N, T » ET DE 30 LOGEMENTS COLLECTIFS À CHÂTEAU-GONTIER « TOUR MORILLON »

La Commission permanente :

- ✚ a accordé à Mayenne-Habitat la garantie du Département pour les emprunts d'un montant total de 3 006 200 € à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations en vue de la réhabilitation de 105 logements collectifs à LAVAL dans le quartier des Fourches et 30 logements collectifs à CHÂTEAU-GONTIER « Tour Morillon » ;
- ✚ a autorisé le Président du Conseil général à signer tous les documents à intervenir en application de la présente délibération, notamment les contrats de prêts et les conventions précisant les engagements de Mayenne Habitat et du Conseil général.

- Adopté à l'unanimité -

31 - MAYENNE-HABITAT - DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS - CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS LOCATIFS

La Commission permanente :

- ✚ a accordé à Mayenne Habitat la garantie du Département pour les emprunts d'un montant global de 1 683 570 € à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations en vue de la construction de 21 logements locatifs sur les communes de MESLAY-DU-MAINE, QUELAINES-SAINT-GAULT et SAINT-PIERRE-LA-COUR ;
- ✚ a autorisé le Président du Conseil général à signer tous les documents à intervenir en application de la présente délibération, notamment les contrats de prêts et les conventions précisant les engagements de Mayenne Habitat et du Conseil général.

- Adopté à l'unanimité -

32 - AJUSTEMENT DE LA RÉGIE D'AVANCE DU SERVICE D'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

La Commission permanente a décidé de porter à 7 600 € le montant de la régie d'avance du service d'aide sociale à l'enfance, étant précisé que le régisseur ne percevra plus d'avance complémentaire les mois de juillet et août.

- Adopté à l'unanimité -

33 - TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT SUR LES MUTATIONS À TITRE ONÉREUX - FONDS DE PÉRÉQUATION DÉPARTEMENTAL POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS - RÉPARTITION DE LA DOTATION ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'ANNÉE 2011

La Commission permanente a arrêté le montant de la dotation allouée à chacune des communes bénéficiaires de la répartition du fonds de péréquation départemental de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux au titre de l'année 2011.

Les ressources provenant dudit fonds de péréquation sont réparties entre les communes de moins de 5 000 habitants, selon les critères de répartition suivants adoptés par le Conseil général le 15 octobre 2007, pour une meilleure prise en compte des charges réelles incombant aux communes rurales au regard de leurs capacités financières :

- Population : 15%
- Effort fiscal : 15%
- Inverse du potentiel financier /hab. : 10%
- Dépenses d'équipement brut /hab. : 20%
- Longueur des chemins : 40%

Le montant à répartir au titre de l'année 2011 est de 3 745 469,17 €.

Les montants affectés aux communes bénéficiaires de cette répartition sont indiqués ci-après :

Communes	Attribution totale 2011 en €
AHUILLÉ	15 489,02
ALEXAIN	16 570,39
AMBRIÈRES-LES-VALLÉES	25 577,47
AMPOIGNÉ	16 132,32
ANDOUILLÉ	22 761,40
ARGENTON-NOTRE-DAME	10 900,32
ARGENTRÉ	23 815,39
ARON	28 492,09
ARQUENAY	12 683,59
ASSÉ-LE-BÉRENGER	13 970,79
ASTILLÉ	12 859,26

Communes	Attribution totale 2011 en €
ATHÉE	10 843,95
AVERTON	14 854,16
AZÉ	23 363,58
BACONNIÈRE (LA)	19 973,27
BAIS	18 247,58
BALLÉE	10 083,07
BALLOTS	16 644,69
BANNES	7 275,82
BAZOGE-MONTPINÇON (LA)	12 992,87
BAZOUGE-DE-CHÉMERÉ (LA)	12 912,78
BAZOUGE-DES-ALLEUX (LA)	14 114,42
BAZOUGERS	19 455,59
BEAULIEU-SUR-LOUDON	13 327,11
BEAUMONT-PIED-DE-BŒUF	9 063,99
BELGEARD	10 529,63
BIERNÉ	16 290,88
BIGNON-DU-MAINE (LE)	23 439,78
BIGOTTIÈRE (LA)	13 954,03
BLANDOUET	9 370,86
BOISSIÈRE (LA)	4 919,09
BOUCHAMPS-LES-CRAON	12 159,15
BOUÈRE	21 842,22
BOUËSSAY	12 482,00
BOULAY-LES-IFS	13 292,29
BOURGNEUF-LA-FORÊT (LE)	17 140,43
BOURGON	12 173,12
BRAINS-SUR-LES-MARCHES	6 836,29
BRECÉ	18 916,68
BRÉE	17 453,66
BRÛLATTE (LA)	10 204,64
BURET (LE)	8 062,65
CARELLES	11 136,31
CHAILLAND	16 535,12
CHÂLONS-DU-MAINE	12 539,27
CHAMMES	12 857,06
CHAMPÉON	16 574,06
CHAMPFRÉMONT	10 599,85
CHAMPGENÊTEUX	14 069,14
CHANTRIGNÉ	12 734,36
CHAPELLE-ANTHENAISE (LA)	11 467,28
CHAPELLE-AU-RIBOUL (LA)	13 337,59
CHAPELLE-CRAONNAISE (LA)	13 417,95
CHAPELLE-RAINSOUIN (LA)	9 351,14
CHARCHIGNÉ	13 782,86
CHÂTELAIN	18 381,24

Communes	Attribution totale 2011 en €
CHÂTILLON-SUR-COLMONT	17 438,01
CHÂTRES-LA-FORÊT	17 712,76
CHEMAZÉ	20 611,54
CHÉMERÉ-LE-ROI	14 395,46
CHÉRANCÉ	10 409,30
CHEVAIGNÉ-DU-MAINE	10 027,71
COLOMBIERS-DU-PLESSIS	15 391,20
COMMER	19 180,71
CONGRIER	11 531,31
CONTEST	17 729,35
COSMES	8 345,57
COSSÉ-EN-CHAMPAGNE	21 418,39
COSSÉ-LE-VIVIEN	28 679,04
COUDRAY	12 811,24
COUESMES-VAUCÉ	10 831,00
COUPTRAIN	6 490,15
COURBEVEILLE	13 643,26
COURCITÉ	19 166,28
CRAON	28 344,44
CRENNES-SUR-FRAUBÉE	8 973,32
CROIXILLE (LA)	13 448,00
CROPTE (LA)	9 481,13
CUILLÉ	15 624,48
DAON	10 784,50
DENAZÉ	8 513,53
DÉSERTINES	16 363,89
DEUX-EVAILLES	15 027,83
DORÉE (LA)	10 935,09
ENTRAMMES	17 065,74
EPINEUX-LE-SEGUIN	8 550,27
FONTAINE-COUVERTE	13 277,73
FORCÉ	8 389,29
FOUGEROLLES-DU-PLESSIS	20 076,79
FROMENTIÈRES	16 480,17
GASTINES	8 976,43
GENEST-SAINT ISLE (LE)	18 048,76
GENNES-SUR-GLAIZE	18 294,34
GESNES	9 712,86
GESVRES	21 509,21
GORRON	24 527,28
GRAVELLE (LA)	8 022,13
GRAZAY	18 247,66
GREZ-EN-BOUÈRE	16 684,83
HAIE-TRAVERSAINE (LA)	9 126,10
HAM (LE)	17 739,76

Communes	Attribution totale 2011 en €
HAMBERS	19 249,32
HARDANGES	15 823,29
HERCÉ	8 488,50
HORPS (LE)	23 233,21
HOUSSAY	13 382,30
HOUSSEAU-BRÉTIGNOLLES (LE)	11 063,80
HUISSERIE (L')	25 365,14
IZÉ	18 988,61
JAVRON-LES-CHAPELLES	24 052,15
JUBLAINS	24 800,46
JUVIGNÉ	25 367,35
LAIGNÉ	14 177,93
LANDIVY	23 691,80
LARCHAMP	23 542,72
LASSAY-LES-CHÂTEAUX	28 846,66
LAUBRIÈRES	10 390,37
LAUNAY-VILLIERS	7 623,89
LESBOIS	6 595,32
LÉVARÉ	10 052,29
LIGNIÈRES-ORGÈRES	17 592,17
LIVET EN CHARNIE	7 945,39
LIVRÉ-LA-TOUCHE	16 132,13
LOIGNÉ-SUR-MAYENNE	14 866,56
LOIRON	19 943,74
LONGUEFUYE	10 496,41
LOUPFOUGÈRES	14 612,43
LOUVERNÉ	24 295,92
LOUVIGNÉ	10 084,75
MADRÉ	8 385,77
MAISONCELLES-DU-MAINE	13 331,35
MARCILLÉ-LA-VILLE	21 565,93
MARIGNÉ-PEUTON	8 275,19
MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE	17 861,70
MÉE	8 509,20
MÉNIL	17 741,87
MÉRAL	18 567,88
MESLAY-DU-MAINE	20 980,89
MÉZANGERS	14 181,62
MONTAUDIN	16 053,73
MONTENAY	17 499,75
MONTFLOURS	5 776,66
MONTIGNÉ-LE-BRILLANT	17 635,10
MONTJEAN	14 411,19
MONTOURTIER	12 244,64
MONTREUIL-POULAY	16 350,27

Communes	Attribution totale 2011 en €
MONTSÛRS	15 782,28
MOULAY	12 186,03
NEAU	12 296,85
NEUILLY-LE-VENDIN	13 872,92
NIAFLES	15 062,69
NUILLÉ-SUR-VICOIN	13 963,70
OLIVET	12 196,79
OISSEAU	17 397,68
ORIGNÉ	22 864,90
PALLU (LA)	7 068,98
PARIGNÉ-SUR-BRAYE	10 400,56
PARNÉ-SUR-ROC	19 810,71
PAS (LE)	13 839,91
PELLERINE (LA)	8 396,80
PEUTON	9 579,67
PLACÉ	15 625,63
POMMERIEUX	16 262,86
PONTMAIN	11 061,58
PORT-BRILLET	15 548,22
PRÉAUX	8 769,45
PRÉ-EN-PAIL	27 894,84
QUELAINES-SAINT GAULT	22 031,82
RAVIGNY	8 580,66
RENAZÉ	17 434,55
RENNES-EN-GRENOUILLES	5 597,18
RIBAY (LE)	15 598,90
ROË (LA)	9 927,55
ROUAUDIÈRE (LA)	9 071,97
RUILLÉ-FROID-FONDS	15 730,37
RUILLÉ-LE-GRAVELAIS	12 369,07
SACÉ	12 531,22
SAINT AIGNAN-DE-COUPTRAIN	9 473,15
SAINT AIGNAN-SUR-ROË	12 278,54
SAINT AUBIN-DU-DÉSERT	12 889,62
SAINT AUBIN-FOSSE-LOUVAIN	8 528,75
SAINT BAUELLE	13 071,21
SAINT BERTHEVIN-LA-TANNIÈRE	13 891,82
SAINT BRICE	12 324,65
SAINT CALAIS-DU-DÉSERT	9 461,79
SAINT CÉNERÉ	12 922,14
SAINT CHARLES-LA-FORÊT	9 399,91
SAINT CHRISTOPHE-DU-LUAT	15 864,93
SAINT CYR-EN-PAIL	12 385,65
SAINT CYR-LE-GRAVELAIS	12 931,53
SAINT DENIS-D'ANJOU	33 940,51

Communes	Attribution totale 2011 en €
SAINT DENIS-DE-GASTINES	20 273,72
SAINT DENIS-DU-MAINE	13 024,90
SAINT ELLIER-DU-MAINE	11 334,02
SAINT ERBLON	6 701,10
SAINT FORT	12 757,46
SAINT FRAIMBAULT-DE-PRIÈRES	15 690,21
SAINTE GEMMES-LE-ROBERT	22 626,67
SAINT GEORGES-BUTTAVENT	18 085,97
SAINT GEORGES-LE-FLÉCHARD	8 565,41
SAINT GEORGES-SUR-ERVE	21 788,79
SAINT GERMAIN-D'ANXURE	8 320,49
SAINT GERMAIN-DE-COULAMER	15 975,30
SAINT GERMAIN-LE-FOUILLOUX	19 510,34
SAINT GERMAIN-LE-GUILLAUME	15 603,21
SAINT HILAIRE-DU-MAINE	14 909,91
SAINT JEAN-SUR-ERVE	18 125,75
SAINT JEAN-SUR-MAYENNE	14 001,90
SAINT JULIEN-DU-TERROUX	7 336,24
SAINT LAURENT-DES-MORTIERS	9 646,89
SAINT LÉGER EN CHARNIE	12 946,04
SAINT LOUP-DU-DORAT	7 992,30
SAINT LOUP-DU-GAST	10 270,81
SAINTE MARIE-DU-BOIS	9 274,24
SAINT MARS-DU-DÉSERT	15 156,89
SAINT MARS-SUR-COLMONT	10 686,53
SAINT MARS-SUR-LA-FUTAIE	14 700,37
SAINT MARTIN-DE-CONNÉE	17 736,15
SAINT MARTIN-DU-LIMET	10 366,81
SAINT MICHEL-DE-FEINS	14 558,35
SAINT MICHEL-DE-LA-ROË	13 834,60
SAINT OUEN-DES-TOITS	16 273,55
SAINT OUEN-DES-VALLONS	9 187,19
SAINT PIERRE-DES-LANDES	20 683,02
SAINT PIERRE-DES-NIDS	30 141,88
SAINT PIERRE-LA-COUR	22 524,74
SAINT PIERRE-SUR-ERVE	7 875,48
SAINT PIERRE-SUR-ORTHE	18 081,44
SAINT POIX	9 650,50
SAINT QUENTIN-LES-ANGES	11 139,03
SAINT SAMSON	9 857,77
SAINT SATURNIN-DU-LIMET	7 118,00
SAINT SULPICE	21 437,80
SAINTE-SUZANNE	21 877,97

Communes	Attribution totale 2011 en €
SAINT THOMAS-DE-COURCERIEIS	15 178,03
SAULGES	16 132,64
SELLE-CRAONNAISE (LA)	16 472,16
SENONNES	8 710,14
SIMPLÉ	14 586,13
SOUCÉ	11 434,59
SOULGÉ-SUR-OUETTE	14 064,88
THUBOEUF	8 771,22
THORIGNÉ-EN-CHARNIE	16 340,30
TORCÉ-VIVIERS-EN-CHARNIE	22 773,09
TRANS	10 592,30
VAIGES	22 428,16
VAUTORTE	12 246,83
VIEUVY	13 699,04
VILLAINES-LA-JUHEL	30 674,44
VILLEPAIL	11 992,82
VILLIERS-CHARLEMAGNE	18 893,42
VIMARCÉ	20 986,42
VOUTRÉ	17 351,54
TOTAL	3 745 469,17

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME 03 : PROGRAMME GESTION MOBILIÈRE ET IMMOBILIÈRE

34 - MARCHÉ LOCATION-MAINTENANCE D'UN COPIEUR NUMÉRIQUE COULEUR HAUT VOLUME - AVENANT N° 1 TRANSFERT DE XEROX SAS VERS XEROBAIL SAS - AUTORISATION DE SIGNATURE

La Commission permanente :

- ☞ a pris acte de la refonte complète des systèmes d'information de la société XEROX SAS, titulaire du marché n° 20110006 susvisé sur la base duquel l'imprimerie du Département est équipée d'un copieur numérique couleur haut volume, ayant pour conséquence le transfert des droits et obligations de ladite société vers sa filiale XEROBAIL SAS à compter du 24 juillet 2012 ;
- ☞ a, en conséquence, autorisé le Président du Conseil général à signer l'avenant de transfert correspondant qui lui a été présenté.

- Adopté à l'unanimité -

**35 - MARCHÉ FOURNITURES DE BUREAU - LOT 2 - MAINE ATELIERS - AVENANT 1 -
AUTORISATION DE SIGNER**

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil général à signer l'avenant n° 1 au marché de fournitures de bureau – lot 2 notifié le 4 octobre 2011 à la société Maine ateliers, qui lui a été présenté ; cet avenant a pour objet d'intégrer à la liste préétablie d'articles disponibles en commande un nouvel article (chemise simple sans rabat 250gr avec couverture plastique : PU 2,06 € HT) en substitution d'un des articles précédemment référencé qui ne satisfait pas aux besoins des services (chemise simple 425gr soufflet de 5cm avec couverture plastique : PU 4,14 € HT), sans modification des montants minimum (4 000 € HT) et maximum (20 000 € HT) annuels de ce marché à bons de commande.

- Adopté à l'unanimité -

Le Président,



Jean ARTHUIS

Publication du présent relevé par affichage à l'Hôtel du Département le : **23 juillet 2012**
et insertion au recueil des actes administratifs du Département de **juillet-août 2012 - n° 256**

Prochaine réunion de la Commission permanente :
lundi 3 septembre 2012 (10 h 30) – **Hôtel du Département**